



Département du Calvados  
Commune d'Argences  
Extrait de la séance du 8 décembre 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.**

Date de convocation : 02/12/2025

Date d'affichage : 09/12/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 8

Quorum : 14

#### **Etaient présents**

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, M. Nicolas ESNAULT, M. Gilbert GEMY, Mme Florence GUERIN, Monsieur Gaël LEBOUCHER, Mme Lydie MAIGRET, Marianne TURPIN, adjoints au Maire, Mme Martine BUTEUX, M. Emmanuel BERTHELOT, Mme Virginie COISEL, M. Dominique DELIVET, Madame Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Monsieur Eric LEFEBVRE, M. Richard MARTIN, M. Jacques-Yves OUIN, Mme Stéphanie PACCAUD, Monsieur Raphaël RIOLON, Mme Monique SIMONNET et Mme Delphine VAUGEOIS.

#### **Absents avec procuration de vote**

Mme Christelle BEAUDOUIN à Mme Martine BUTEUX, M. Franck CENDRIER à Monsieur Raphaël RIOLON, Monsieur Matthias DUBOURGUAIS à Mme Lydie MAIGRET, Monsieur Didier GODEFROY à M. Emmanuel BERTHELOT, Monsieur Gilbert LABOUROT à M. Jacques-Yves OUIN, M. Adrien LECERF à Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY à M. Nicolas ESNAULT, Mme Stéphanie SALERNO à Mme Virginie COISEL.

#### **Absent sans procuration de vote**

/

#### **Secrétaire de séance**

Mme Stéphanie PACCAUD

#### **Délibération n°2025-073**

#### **Décision modificative n°2 du budget 2025**

Rapporteur

Lydie MAIGRET

Cette décision modificative n°2 du budget 2025 a pour objet d'ajuster le budget de la collectivité afin de prendre en compte les éléments nouveaux en sections de fonctionnement et d'investissement.

#### **Section de fonctionnement : + 68 319,00 €**

- Recettes : Il s'agit des indemnités d'assurance du personnel, de la contribution de Solicendre, des recettes liées à la tarification sociale de la cantine et de la perception de la dotation de recensement. Il faut également prévoir les recettes d'ordre correspondantes aux travaux en régie.
- Dépenses : il convient de prévoir les crédits nécessaires à l'ajustement des charges de personnel liés aux remplacements des agents, aux travaux de dévasement de la Muance et de la Morte-Eau (prévues initialement en investissement) et de pose de gargouilles dans les rues Copernic, Pasteur et Courtils. Il est également nécessaire de prévoir l'ajustement de la subvention au CCAS et du montant des créances irrécouvrables.

Malgré des nouvelles dépenses, la décision modificative n°2 du budget permet d'abonder l'autofinancement pour un montant de **11 369,00 €**.

### Section d'investissement : + 57 480,00 €

Les recettes proviennent des subventions notifiées depuis le dernier budget, pour un montant total de 46 111,00 €.

Elles permettent d'ajuster les crédits nécessaires aux dernières dépenses de l'année, à savoir l'installation de deux candélabres pour le cheminement piétons entre l'impasse des Bouvreuils et l'impasse des Rouges-Gorges et un candélabre entre la rue des Charmilles et la rue des Alouettes. Un ajustement de crédits d'un montant de 7050 € est envisagé entre les opérations 9162 et 9195 pour effectuer une réparation du sol du restaurant, le long de la ligne de self.

La section d'investissement dégage de nouveau un excédent de **67 580,00 €**, destiné à être mobilisé pour le financement de projets futurs.

Madame le Maire propose d'adopter cette décision modificative du budget, conformément à l'annexe 1.

### LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	19	Procurations	8	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **APPROUVE** cette décision modificative n°2 du budget 2025, conformément à l'annexe 1 ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Marie-Françoise ISABEL  
Maire



